



LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE de L'HABITAT du GERS 2019-2021





La politique départementale de l'habitat du Gers 2019-2021

- ✓ Planifier et animer une stratégie habitat et urbanisme
- ✓ Soutenir et orienter la production HLM
- ✓ Redonner de l'attractivité au parc public et au parc privé en améliorant les conditions de logements de ses occupants

En partenariat avec:





Planifier et animer une stratégie habitat et urbanisme

Le Département, garant de la solidarité territoriale et acteur majeur de proximité, participe activement à la qualité du cadre de vie.

Il intervient auprès des collectivités et d'un réseau d'acteurs dans le cadre des projets d'urbanisme ou d'habitat.

1. Un partenariat avec les acteurs de l'habitat par le co-pilotage de l'Observatoire de l'Habitat



L'observatoire c'est :

- un co-pilotage Etat/Département
- une instance partenariale d'échange
- un outil d'aide à la décision
- un outil de connaissance, de suivi et d'analyse des problématiques de l'habitat

Un site internet :  www.obshabitat.gers.sd.min-e2.fr

2. Un soutien au secteur diffus

Aide à l'ingénierie pour les travaux d'amélioration de l'habitat en secteur diffus pour les propriétaires occupants modestes

Le Département abonde les aides de l'ANAH sur la prise en charge de l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les dossiers habitat des propriétaires occupants modestes en secteur diffus

Aide forfaitaire ≤ 300 €
par dossier pour les frais d'ingénierie
(conseils, assistance technique et administrative pour le montage des dossiers par un opérateur privé)

Aide à la mise en place de programmes locaux d'amélioration de l'habitat pour les EPCI

Le Département accompagne les EPCI dans leur réflexion pour s'engager dans une démarche propre ou mutualisée d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Financement des études pré-opérationnelles d'OPAH: aide maximale de 15 000 € par étude ou 30% du coût HT plafonné à 50 000 €



Soutenir et orienter la production HLM des bailleurs sociaux

Le Département renforce son partenariat avec la Région Occitanie en instaurant une aide complémentaire en faveur de la production de logements sociaux.

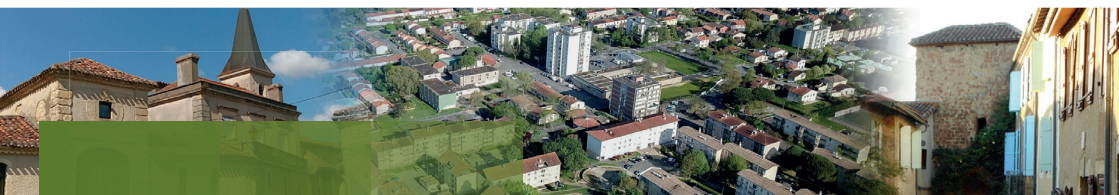
1. Soutenir la production de logements financés par le biais de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) « ressources » prioritairement en zone ANRU puis dans les secteurs tendus et détendus du département du Gers

Pour les projets en maîtrise d'ouvrage directe (MOD) : aide forfaitaire de **3 500 €** par logement situé en zone ANRU et **5 000 €** par logement situé hors zone ANRU.

Pour les projets en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) : aide forfaitaire de **2 000 €** par logement.

2. Soutenir la production de logements financés par le biais de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) « adaptés » dans tout le département du Gers

Pour les projets en maîtrise d'ouvrage directe (MOD) : aide forfaitaire de **3 500 €** par logement.



Conforter la qualité « d'habiter » du parc public existant

Le patrimoine
HLM gersois
de première
génération est
devenu
vieillissant.

Le Département
soutient l'effort de
réhabilitation
et d'adaptation
du parc social
en particulier
dans le cadre du
volet « rénovation
urbaine »
du « quartier
politique de la
ville » du Grand
Garros.

1. Soutenir la rénovation énergétique des logements publics existants dans le quartier du Grand Garros

Aide forfaitaire unique de **2 000 €** par logement (individuel ou collectif) nécessitant un effort important d'amélioration des performances énergétiques, situé exclusivement dans le cadre du projet de rénovation du Grand Garros.

2. Soutenir l'adaptation des logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap

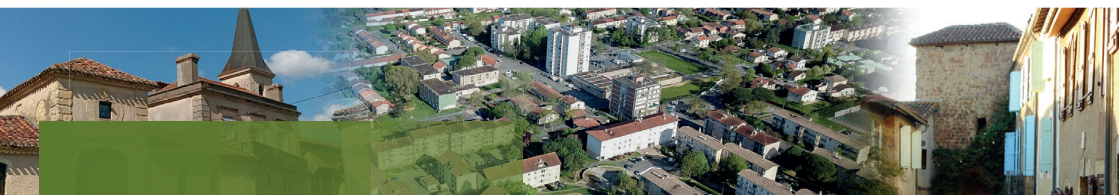
Améliorer les conditions de vie dans un parc public vieillissant et inadapté aux occupants âgés.

Aide forfaitaire unique de **1 500 €** par logement pour des travaux d'adaptation de salles de bain, de sanitaires ou travaux d'accès.



3. Soutenir la rénovation de logements communaux par le biais de la Dotation Départementale Rurale (DDR)

Améliorer les performances énergétiques et l'accessibilité du parc communal.



Redonner de l'attractivité au parc privé et améliorer les conditions de logements de ses occupants

Le Département poursuit son engagement en faveur de la réhabilitation et de l'adaptation du parc privé ancien grâce à la prime complémentaire aux aides de l'ANAH.

Prime complémentaire de 1 200 € par logement (ou 10% des travaux plafonnés à 12 000 € TTC)

à destination des propriétaires occupants très modestes pour :

1. Lutter contre la précarité énergétique du parc privé

Aide hors chaudières fioul et isolants non bio-sourcés pour les combles et murs intérieurs.

Prime doublée soit **2 400 €** maximum ou 20% de **12 000 € TTC** uniquement pour la conversion d'un chauffage au fioul par un combustible bois.

2. Adapter des logements privés à la perte d'autonomie et/ou au vieillissement

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant le logement à la vieillesse et au handicap

3. Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé





Pour tout
renseignement sur la
politique de l'habitat :
contacter le

**Service
Logement,
habitat et
urbanisme
de la
Direction
Territoires et
Développement
Durable (DTDD)
du Département
du Gers**

05.62.67.31.24
ou
05.62.67.31.20

Retrouver tous les dispositifs d'aides sur :

Département du Gers : www.gers.fr

ANAH : www.anah.fr

ADEME : www.ademe.fr

Région Occitanie : www.laregion.fr

Observatoire de l'Habitat du Gers :
www.obshabitat.gers.sd.min-e2.fr

**Les conseillers FAIRE (pour Faciliter, Accompagner
et Informer pour la Rénovation Energétique) sont à
votre écoute :**

**ADIL 32 (Agence Départementale pour l'Information sur
le Logement) :** 05 81 32 35 05

EIE du Gers (Espace Info Energie) : 05 62 63 49 65

Pour effectuer votre demande d'aide en ligne :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>



DÉPARTEMENT DU GERS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE INVESTISSEMENTS & TERRITOIRES

Direction Territoires et Développement Durable (DTDD)

Service Logement, habitat et urbanisme

DÉPARTEMENT
DU GERS



G A S C O G N E